

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

## Conseil du 20 janvier 2020

Délibération n° 2020-4161

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Lyon 9°

objet : Bassin de dessablement secteur Eglantines - Restructuration du réseau d'assainissement autour de

l'ancienne gare d'eau et réalisation d'ouvrages de dessablement - Tranche 2 - Individualisation

complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

eau

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

<u>Absents excusés :</u> M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme Iehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés: Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

# Conseil du 20 janvier 2020

## Délibération n° 2020-4161

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commune (s): Lyon 9°

objet: Bassin de dessablement secteur Eglantines - Restructuration du réseau d'assainissement autour de l'ancienne gare d'eau et réalisation d'ouvrages de dessablement - Tranche 2 -

Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -

eau

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

#### I - Contexte

Les aménagements des berges de Saône (pont Schuman, réaménagement du quai de la gare d'eau et à plus long terme du quai du Commerce) impactent des voiries circulantes sous lesquelles se trouvent des réseaux structurants d'assainissement, offrant autant d'opportunités de coordonner des opérations de restructuration ou d'amélioration du fonctionnement des collecteurs existants.

Sur ce même secteur, se situait une ancienne gare d'eau. L'existence de cette darse en eau avait impliqué à l'époque la déviation des collecteurs d'assainissement vers l'ouest pour contourner cette enclave. Dès lors, les réseaux dont une partie du collecteur principal passe aujourd'hui sous des bâtiments et des zones privés, sont restés en l'état impliquant des dysfonctionnements sous plusieurs aspects :

- le tracé existant présente des angles importants qui perturbent le fonctionnement hydraulique des ouvrages en entraînant des mises en charge et de fortes accumulations de sédiments,
- certains points d'accès au réseau ne répondent pas à toutes les règles de sécurité rendant difficile les conditions d'intervention du personnel d'exploitation.

Par conséquent, il a été proposé d'une part, la réalisation de collecteurs de type T180 sous la rue Rhin et Danube, entre le quai du Commerce et la rue de Saint Cyr (200 m linéaires à une profondeur comprise entre 7 et 10 m) permettant de retrouver la linéarité du réseau d'assainissement et d'autre part, le remblaiement des collecteurs abandonnés.

Ces travaux permettront de retrouver un fonctionnement hydraulique conforme aux exigences de santé et de sécurité pour les services de l'exploitation, et d'éviter la dégradation de patrimoine privé et la pollution des milieux naturels (déversements et exfiltrations d'eaux usées).

Pour mémoire, la tranche 1 de ce projet a déjà fait l'objet d'individualisations d'autorisation de programme par délibérations du Conseil n° 2011-2119 du 4 avril 2011, n° 2011-2537 du 17 octobre 2011 et n° 2013-3887 du 18 avril 2013.

## II - Description du projet

Ces travaux, en cours de réalisation, rencontrent des difficultés très importantes du fait d'un contexte hydrogéologique complexe.

Ces travaux prévus initialement avec rabattement de la nappe pour réalisation d'un collecteur en technique de galeries traditionnelles ne peuvent être poursuivis sans entraîner des risques d'effondrement de voirie importants.

Une variante technique a été proposée en réalisant des injections de béton dans les sols en place pour permettre le creusement en galerie traditionnelle. Elle a été mise en œuvre sur un plot d'essai afin de valider sa faisabilité technique.

Ces prestations aujourd'hui validées techniquement entraînent un surcoût des prestations annexes permettant la réalisation du collecteur.

## III - Coût du projet

La demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire porte le montant de la tranche 2 de l'opération à 3 950 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement. Le coût global du projet (tranches 1 et 2) s'élève à 9 221 033 € HT.

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

## **DELIBERE**

- **1° Approuve** les travaux relatifs à la restructuration du réseau d'assainissement rue Rhin et Danube, dans le cadre de la tranche 2, sur le secteur des Églantines à Lyon 9°.
- **2° Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P19 Assainissement pour un montant de 1 000 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement en 2020 sur l'opération n° 2P19O2345.

Le montant total (tranches 1 et 2) de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 9 221 033 € HT au budget annexe de l'assainissement en raison de l'individualisation partielle de 8 171 033 € HT à partir de l'autorisation de programmes travaux et de 50 000 € HT à partir de l'autorisation de programmes études.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.